



**espelia**  
Conseil pour  
la performance publique

## Commission Nationale du Débat Public

Intervention d'Espelia en tant qu'expert  
sur le financement de l'A31 bis



**Les concessions  
autoroutières**

Pont à Mousson, le 20 mai 2015



# Espelia, conseil pour la performance des services publics

- Un **cabinet de conseil** exclusivement dédié aux **décideurs publics** :
  - Gestion des services publics
  - Mise en œuvre des projets publics
  - Gestion stratégique des collectivités publiques
- Une **approche durable et décloisonnée** :
  - Ensemble des services publics : transports, eau, déchets, énergie, aménagement urbain, équipement sportifs et culturels, etc.
  - Multi-expertise : technique, économique, financière, juridique, organisation, RH, etc.
- Quelques chiffres :
  - 20 ans d'existence
  - 3 500 références en France et à l'international
  - 60 consultants

Plus d'infos :  
[www.espelia.fr](http://www.espelia.fr)



# Principes généraux de la concession

- Principales **caractéristiques** d'une concession :
  - Une personne publique confie à un opérateur la **mission globale** de concevoir, financer, construire et maintenir une infrastructure publique
  - **Contrat de long terme**, proportionné à la durée d'amortissement des investissements (ex. 35 à 50 ans)
  - Rémunération par les **tarifs** perçus sur l'utilisateur
  - Dans tous les cas, la personne publique reste **autorité organisatrice** : définit le besoin, décide la politique tarifaire, contrôle la bonne exécution du contrat
  - L'infrastructure construite est **propriété de la personne publique** (domaine public)
  - **Mise en concurrence** obligatoire
- Un mode de réalisation gestion **largement utilisé en France et à l'étranger** depuis le 17<sup>ème</sup> siècle : développement des canaux, des réseaux d'eau, des lignes de chemin de fer (...) et des autoroutes (depuis 1955)
- Opérateur généralement **privé** mais peut aussi être d'**économie mixte** (ex. SEM), voire **public**

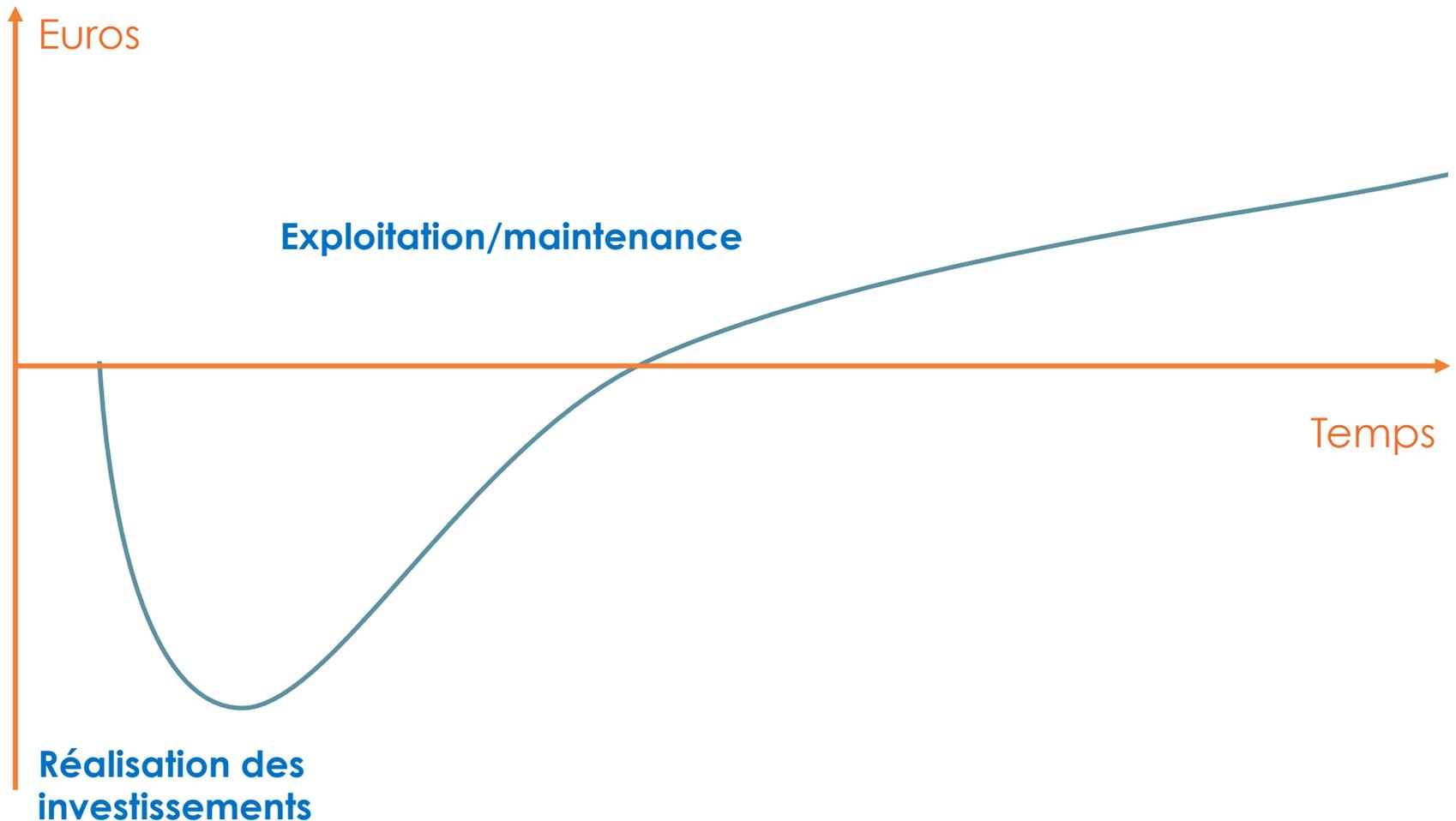


# Modèle économique de la concession

- Le **concessionnaire** assume la grande majorité des charges du projet  $\Rightarrow$  risque industriel :
  - Charges d'amortissement permettant la reconstitution des capitaux investis pour la création de l'infrastructure (i.e. conception, expropriation, construction, compensation)
  - Charges financières rémunérant la dette et des fonds propres ayant servi au financement de l'infrastructure
  - Charges d'exploitation (ex. fonctionnement péages, déneigement)
  - Charges de maintenance courantes et lourdes (provisions)
  - Charges fiscales (dont IS, CET, etc.)
- Il tire **ses produits** :
  - Des tarifs payés par les usagers sur les péages  $\Rightarrow$  risque trafic
  - Éventuellement, des subventions d'investissement versées par l'Etat
  - Interdiction de l'adossement (pas de péréquation entre projets)



# Profil des flux d'une concession





# Droits et devoirs du concédant

## Le **concédant** :

- Fixe le cahier des charges de la concession
- Fixe la politique tarifaire (grille et conditions de révision)
- Assure le contrôle du concessionnaire : rapport annuel, audit, etc.
- A intervalles réguliers, contractualise un plan d'investissement

Focus sur la récente **renégociation des concessions autoroutières** par l'Etat :

- Négociation globale avec l'ensemble concessionnaires privés d'autoroutes
- Gel des tarifs en 2015 avec récupération au-delà de 2019
- 3,2 milliards d'euros d'investissement
- 500 millions d'euros de contribution à l'Agence Nationale de Financement des Infrastructures



# Avantages et inconvénients de la solution



- Coût de financement plus élevé
- Nécessité d'une bonne mise en concurrence
- Fort besoin de contrôle
- Perte de flexibilité



- Capacité à lever des financements non budgétaires
- Affectation des ressources
- Mobilisation de compétences
- Interlocuteur unique
- Contractualisation des objectifs de performance et vision long terme
- Emplois privés

**Merci de votre attention**



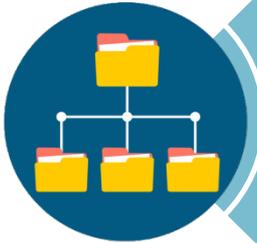
**CONTACT**

80 rue Taitbout - 75009 Paris - 01 44 51 09 50  
89 rue Porte Dijeaux - 33000 Bordeaux - 05 57 59 09 70  
1 place Francis Ponge - 34000 Montpellier - 04 99 06 03  
86  
2 rue de Bréa - 44000 Nantes - 02 51 83 56 17

**[www.espelia.fr](http://www.espelia.fr)**



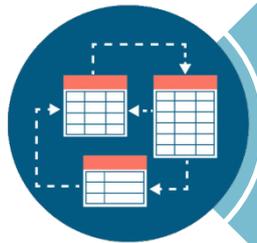
## Typologies de missions



Organisation territoriale  
des services publics



Performance  
opérationnelle des  
services publics



Gouvernance des  
services et projets  
publics



Performance de  
l'investissement  
public



Stratégies financières,  
tarifaires et fiscales



Formation des  
décideurs publics